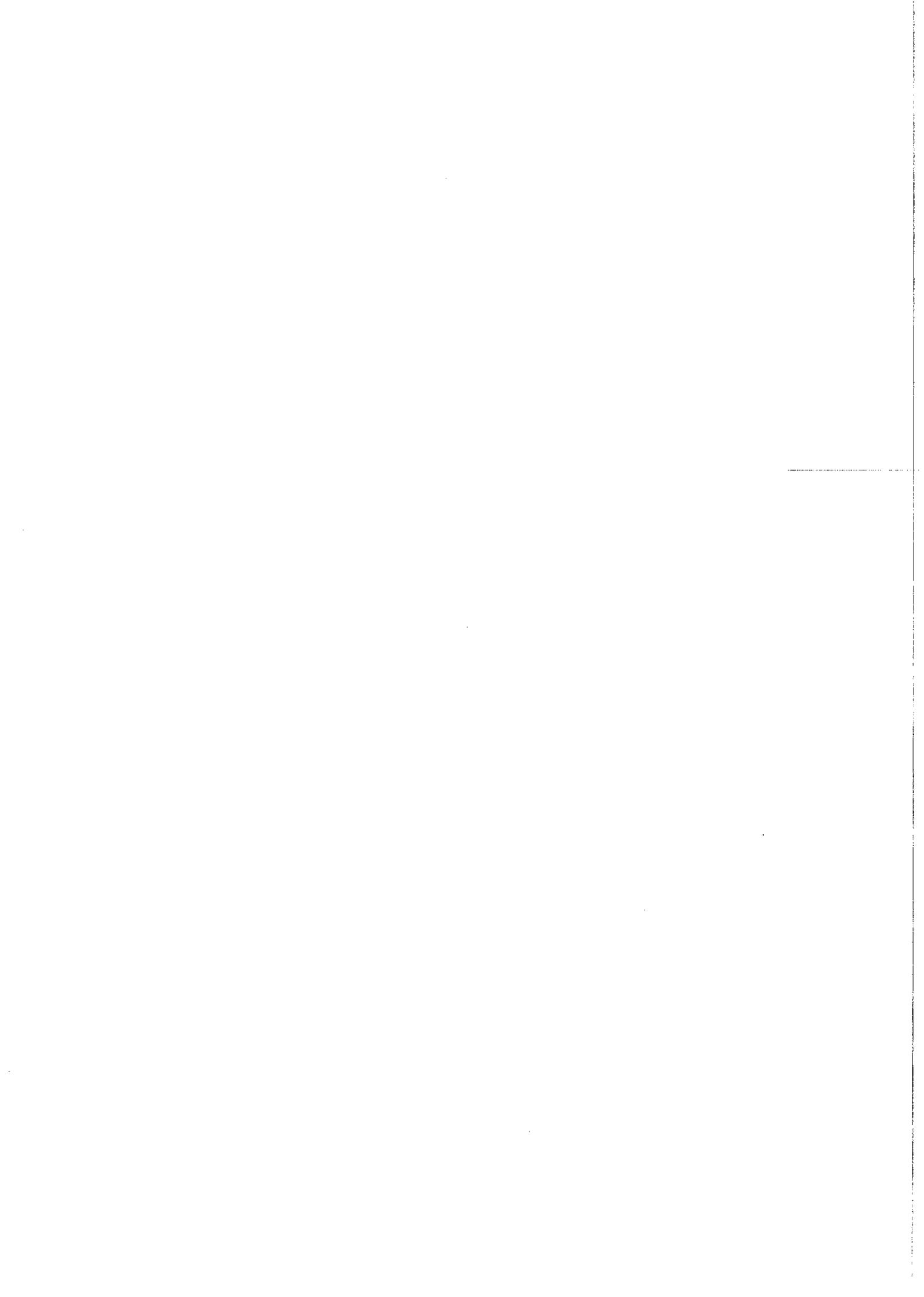


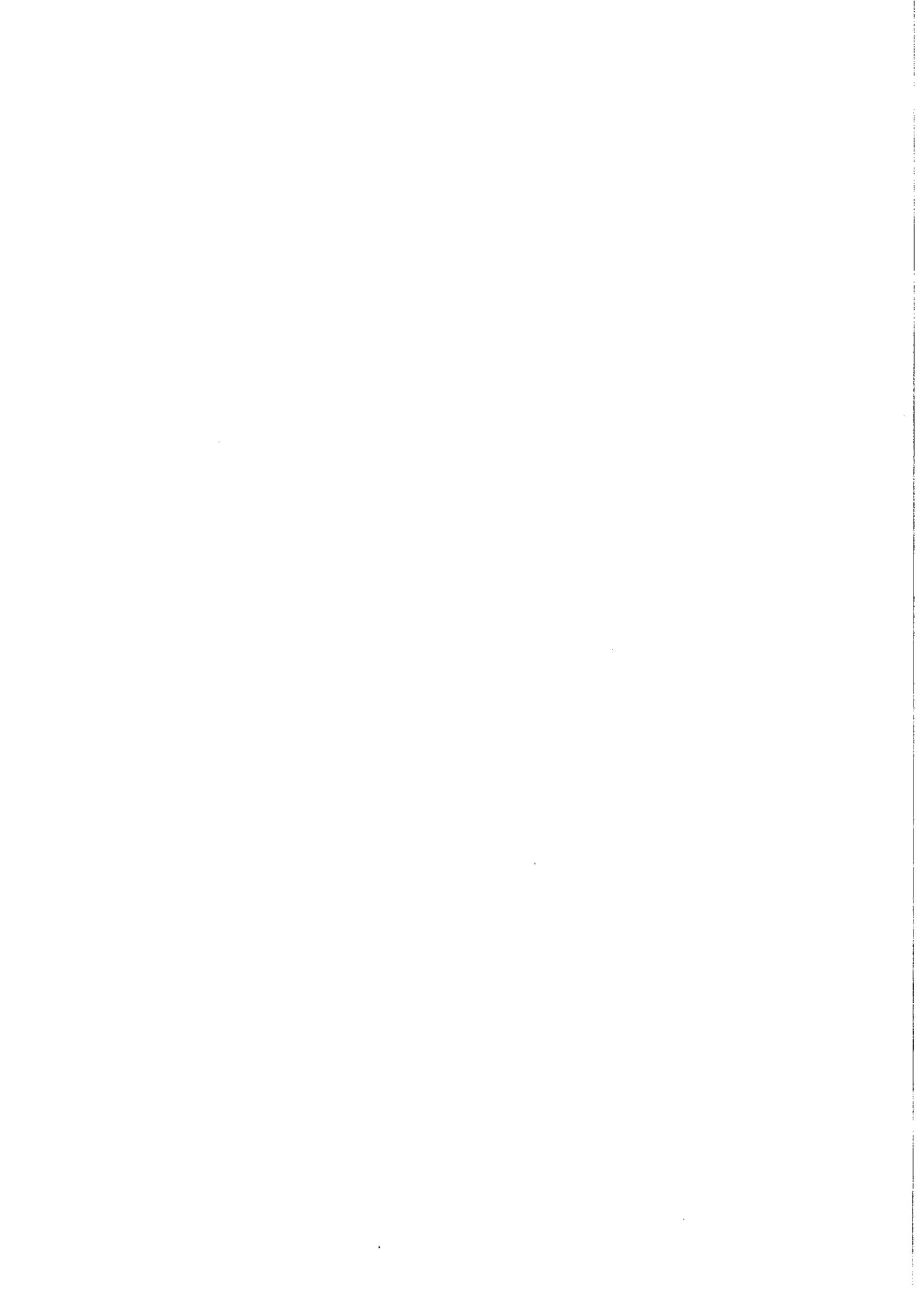
**ASSOCIATION
MOISSAC CULTURE VIBRATION**

**24 rue de la Solidarité
82200 MOISSAC**

**Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 Août 2020**



**RAPPORT SUR
LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**





Cabinet Sylvie MARTY

EXPERT-COMPTABLE

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région Midi-Pyrénées

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

MOISSAC CULTURE VIBRATIONS

Association loi 1901

Siège social : 24 RUE DE LA SOLIDARITE

82200 MOISSAC

SIRET : 33976378100012 APE : 9001Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2020

Assemblée Générale Annuelle du 20 mars 2021

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 17 janvier 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Association MOISSAC CULTURE VIBRATIONS, relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association MOISSAC CULTURE VIBRATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'association. Ainsi, bien que le résultat de l'exercice soit positif, les fonds associatifs à la fin de l'exercice restent négatifs. Par ailleurs, les impacts financiers relatifs aux effets de la crise COVID-19, ne sont pas encore bien maîtrisés à ce jour.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble.

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées et donne des informations complémentaires à ceux-ci.

Y sont notées toutes les décisions de la gouvernance, liées à la crise sanitaire, qui ont contraint l'association à annuler ou reporter un certain nombre de spectacles, alors que les financements ont été encaissés. Les méthodes comptables appliquées ont permis d'avoir recours aux « Fonds dédiés » activés à hauteur de 200 051€ ; également des charges constatées d'avance ont été enregistrées pour 60600€, il s'agit des charges engagées pour le festival et d'autres spectacles reportés sur l'exercice suivant .

Il est à souligner également la valorisation des contributions volontaires dont a bénéficié l'association à hauteur de 84 654€, ce montant augmentant le budget annuel.

Il n'existe pas d'autres événements ou décision importante entérinés au cours de l'exercice qui ne seraient pas traduits dans les comptes annuels.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels me paraît conforme à la réglementation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion fourni et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la COVID-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la présidente relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT RUSTICE, le 11 mars 2021

Sylvie MARTY

La Commissaire aux comptes



ASSOCIATION MOISSAC CULTURE VIBRATIONS
BILAN ACTIF

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)
--------------	--	--

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 215	3 887	1 328	0,32	2 192	0,96
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 658	1 658				
. Autres immobilisations corporelles	5 437	3 359	2 078	0,51	516	0,23
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	12 310	8 903	3 406	0,83	2 708	1,18
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	1 053		1 053	0,26	1 348	0,59
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 242		3 242	0,79	3 942	1,72
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	75 502		75 502	18,43	136 092	59,48
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	265 850		265 850	64,90	46 807	20,46
Charges constatées d'avance	60 600		60 600	14,79	37 911	16,57
TOTAL (II)	406 247		406 247	99,17	226 100	98,82
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 + I + II + III + IV + V)	418 556	8 903	409 653	100,00	228 808	100,00



**ASSOCIATION MOISSAC CULTURE VIBRATIONS
BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	5	0,00	5	0,00
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-15 045	-3,66	-14 813	-6,46
Excédent ou déficit de l'exercice	8 020	1,98	-233	-0,09
Situation nette (sous total)	5	0,00	5	0,00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-7 020	-1,70	-15 040	-6,56
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	200 051	48,83		
TOTAL (II)	200 051	48,83		
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			29 315	12,81
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 168	7,61	137 571	60,13
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	166 670	40,69	74 478	32,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 562	1,36	1 951	0,85
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	13 221	3,23	533	0,23
TOTAL (IV)	216 622	52,88	243 848	106,57
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	409 653	100,00	228 808	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
 - autorisés par l'organisme de tutelle
- Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS



**ASSOCIATION MOISSAC CULTURE VIBRATIONS
COMPTE DE RÉSULTAT**

page 4

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 336	-62	-1 274	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	9 494	417	9 077	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	9 494	417	9 077	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		587	-587	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	137		137	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	137	587	-450	-76,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 357	-170	9 527	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	468 328	564 971	-96 643	-17,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	460 307	565 203	-104 896	-18,55
EXCEDENT OU DEFICIT	8 020	-233	8 020	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	71 354	42 249		
Bénévolat	13 300	63 700		
TOTAL	84 654	105 949		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 100	6 900		
Prestations	66 254	35 349		
Personnel bénévole	13 300	63 700		
TOTAL	84 654	105 949		



ASSOCIATION MOISSAC CULTURE VIBRATIONS
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	2 040		2 775		-735		-26,48
Ventes de biens et services							
Ventes de biens	4 345		13 486		-9 141		-67,77
dont ventes de dons en nature							
Ventes de prestations de services	52 370		129 391		-77 021		-59,52
dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
Concours publics et subventions d'exploitation	400 063		401 648		-1 585		-0,38
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels							
Mécénats							
Legs, donations et assurances-vie							
Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			6 000		-6 000		-100,00
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits	4		11 222		-11 218		-99,95
Total des produits d'exploitation (I)	458 822		564 521		-105 699		-18,71
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises	2 122		5 768		-3 646		-63,20
Variations stocks	296		78		218		279,49
Autres achats et charges externes	201 688		454 931		-253 243		-55,66
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	2 878		6 315		-3 437		-54,42
Salaires et traitements	28 221		52 136		-23 915		-45,88
Charges sociales	11 071		20 555		-9 484		-46,13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 148		1 717		431		25,10
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés	200 051				200 051		N/S
Autres charges	10 938		22 830		-11 892		-52,08
Total des charges d'exploitation (II)	459 413		564 330		-104 917		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-591		190		-781		-411,04
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	12		33		-21		-63,63
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	12		33		-21		-63,63
CHARGES FINANCIÈRES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	757		286		471		164,69
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)	757		286		471		164,69
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-745		-253		-492		-194,46

Préambule

L'exercice social clos le 31/08/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2019 avait une durée de 11 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 409 653,14 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 8 020,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/12/2020 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Suite aux déclarations du Président de la République, interdisant les manifestations et les festivals en France jusqu'à la mi-juillet, l'association a été contrainte d'annuler toutes les manifestations prévues de mars au 15 juillet 2020

- la programmation des prestations de Total Festum et Hors les Murs, représentations de mars à mai 2020

- la 24ème Edition du Festival des Voix, des Lieux... des Mondes qui devait se dérouler du 12 au 20 juin 2020 à Moissac et à Lafrançaise.

- Les Concerts des Parvis de l'Été sur Moissac les samedis de juillet et d'août.

Le Bureau de MCV réuni le jeudi 16 avril a proposé un "plan B", à l'automne (septembre à novembre) pour valider certaines subventions versées sur l'année civile 2020 (notamment Total Festum, Festival des Voix, Hors les Murs et Fenêtres sur le Paysage)

En ce qui concerne le Festival, des Voix, des Lieux&des Mondes, nous étions heureux de pouvoir vous présenter cette année une nouvelle édition qui avait été entièrement repensée et plus prometteuse, sur des nouveaux lieux du patrimoine à découvrir, un nouveau pari sur l'avenir pour le Festival, mais ceci ne sera que partie remise.

L'association a travaillé pour proposer un « 24ème Festival BIS » : à l'automne sur un projet en deux parties en septembre et octobre, en gardant cette ambiance festive des musiques du monde.

La tâche est délicate et malheureusement certains concerts ne pourront être transposés au Hall de Paris à Moissac dont la jauge est réduite ainsi qu'à Lafrançaise.

L'association ne sait pas encore comment les choses vont évoluer concernant la levée de l'interdiction des spectacles et est consciente de la fragilité des reports et de la prochaine saison.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes définis prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants de Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable applicable à la clôture de l'exercice.

Les règlements CRC 2004-6, 2002-10 et 2003-07 relatifs aux réformes applicables au 01/01/2018 et concernant la comptabilisation des actifs et les méthodes de calcul des conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 455	760		5 215
Immobilisations corporelles	6 370	2 223	1 499	7 095
Immobilisations financières				
TOTAL	10 825	2 983	1 499	12 310

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	2 263	1 624	3 887
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	1 721		63	1 658
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	4 134	661	1 436	3 359
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	5 854	661	1 499	5 017
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 117	2 285	1 499	8 903

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	3 242	3 242	
Charges constatées d'avance	60 600	60 600	
TOTAL	63 843	63 843	



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Stocks :

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix connu

2.2.4 - Créances :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES : 60 600.32 €

Une partie des charges liées aux concerts et spectacles reportés sur le prochain exercice ont été comptabilisées en charges constatées d'avances pour un montant total de 60 355.21 €



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	5			5
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	5			5
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	5			5

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	15 045	
SOLDE	15 045	

4.3 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
REGION FESTUM		9 005	900	8 104	
DEPARTEMENT FDV		37 915	3 791	34 123	
DEPARTEMENT NOMADES		9 479	948	8 531	
MARIE MOISSAC FDV		94 787	9 479	85 308	
MAIRIE LAFRANCAISE FDV		4 739	474	4 265	
TERRES DE CONFLUENCES		24 568	2 457	22 111	
TERRES DE CONFLUENCES		13 347	1 335	12 012	
CC PAYS DE LAFRANCAISE		14 218	1 422	12 796	
SACEM FDV		4 000		4 000	
REGION OCCITANIE		28 436	19 636	8 800	
TOTAL		240 493	40 442	200 051	

Ces fonds dédiés correspondent aux subventions reçues pour le festival des voix, des lieux et des mondes reporté au delà du 31 août 2020. La partie utilisée sur l'exercice est estimée à 40 441.70 €



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II		200 051		200 051
TOTAL GENERAL (I+II)		200 051		200 051
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		200 051		

Durant cet exercice il a été fait recours à l'affacturage auprès de la SOCIETE GENERALE concernant la subvention pour l'année 2021 de la commune de MOISSAC d'un montant de 160 000 € qui a pour échéance le 31/03/2021.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	31 168	31 168		
Dettes fiscales & sociales	166 670	166 670		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 562	5 562		
Produits constatés d'avance	13 221	13 221		
TOTAL	216 622	216 622		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 113
Dettes fiscales & sociales	245
Autres dettes	
TOTAL	3 358



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT	AIDE COVID	1 500	1 500			
CNV		1 089	1 089			
DEPARTEMENT		47 393	47 393			
MAIRIE MOISSAC		246 446	246 446			
MAIRIE LAFRANCAIS		4 739	4 739			
SACEM		4 000	4 000			
TERRES CONFÉDÉRALES		37 915	37 915			
PAYS LAFRANCAIS		14 218	14 218			
FONPEPS + FIDUCIAIRES		5 322	5 322			
REGION OCCITANIE		37 441	37 441			
TOTAL		400 063	400 063			

Eléments significatifs ou importants



5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	9 494
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	9 494
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	137
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	137
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 357

La subvention d'un montant de 9 478,67 € reçue tardivement du conseil départemental de Tarn et Garonne était destinée à financer le festival 2019 et avait été mentionnée dans l'annexe du bilan 2018/2019



6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	0	
Non Cadres	3	4
TOTAL	3	4

6.2 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

BENEVOLAT :

L'association a bénéficié de 950 heures de bénévolat (hors festival) valorisées à 14 €/l'heure chargée soit un total de : 13 300 €

MISE A DISPOSITION :

La commune de Moissac a signé en février 2020 avec l'association MCV, qui prévoit dans son article 1.3 :

- La mise à disposition du personnel du service des affaires culturelles pour la gestion du festival et l'organisation de la saison culturelle.

La valorisation du personnel pour l'exercice s'élève à 66 254 €

- la mise à disposition de différentes salles, matériels techniques, consommations de fluides et de réseau de télécommunications.

Valorisation de la mise à disposition du hall de Paris : 17 jours à 300 € = 5 100 €

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 819 €

